



QUELLE MUTUELLE POUR DEMAIN?

Chers collègues,

La direction propose aux organisations syndicales représentatives de l'entreprise : CGT, CFDT, CFE/CGC et FO de négocier un accord sur l'assurance mutuelle.

Le choix qui s'offre aux parties ne relève pas seulement comme c'est souvent le cas de la connaissance des enjeux et de la recherche du meilleur pour les salariés.

Cette fois il y un choix qu'il est difficile de faire sans vous.

Voici très simplement le contexte : Le gouvernement propose pour faire faire des économies à la branche maladie de la sécurité sociale de limiter les remboursements des mutuelles santé (si les gens savent que la mutuelle ne rembourse pas tel ou tel acte médical, les patients se refrènent et la partie payée par la sécurité sociale est ainsi épargnée).

En échange les cotisations mutuelles payées par les salariés et les employeurs seront moins imposées par l'Etat. Les pouvoirs publics appellent cette injonction un «contrat responsable» en référence à une gestion mesurée des possibilités offertes par les différentes mutuelles et à certains abus notoires en matière d'optique notamment.

Le problème c'est que sous prétexte de limiter certains abus, ce sont tous les remboursements qui sont nettement plafonnés.

La question est donc celle-ci : Pour garder les prestations actuelles (ou peu s'en faut) êtes-vous prêts à un surcoût payé en impôt d'environ 200 €/an si vous êtes seul à bénéficier des remboursements de la mutuelle ou d'environ 400€/an si votre conjoint et vos enfants sont eux aussi bénéficiaires, en termes de Gras Savoye, si vous êtes respectivement « isolés » ou «famille» ?

Ne vous laissez pas embrouiller par d'autres sons de cloches même officiels sur Outlook, l'idée est de savoir si les remboursements de notre mutuelle santé sont suffisamment importants dans votre budget pour accepter cet impôt supplémentaire.

En fonction de vos réponses et cela sur l'ensemble de notre entreprise (Usine de Socxs comprise) nous entrerons dans la technicité pour vous permettre de réfléchir en décideurs avertis.

En toute confidentialité écrivez-nous une phrase exprimant votre accord ou votre refus de supporter cette dépense de 200 ou 400 euros annuels sur l'adresse électronique ci-dessous.

A bientôt chers collègues. Votre équipe Force Ouvrière Coca-Cola.

FOCOCACOLA@GMAIL.COM